

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 9 AVRIL 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_039 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION 2019 DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS POUR L'EXÉCUTION DE TÂCHES POUR LE COMPTE DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC ACTION CONTRAT DE VILLE ALBIGEOIS

L'an deux mille dix neuf, le neuf avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 9 avril 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Christian CHAMAYOU

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :

Madame Agnès BRU, messieurs Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Naïma MARENGO (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Geneviève PEREZ (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Patrick BETEILLE (pouvoir à Steve JACKSON), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Bruno CRUSEL (pouvoir à Enrico SPATARO), Marie-Louise AT (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Dominique MAS), Laurence PUJOL (pouvoir à Louis BARRET)

Votants : 41

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 9 AVRIL 2019

N° DEL2019_039 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION 2019 DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS POUR L'EXÉCUTION DE TÂCHES POUR LE COMPTE DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC ACTION CONTRAT DE VILLE ALBIGEOIS

Pilote : Politique de la ville

Monsieur Dominique SANCHEZ, rapporteur,

Lors de la séance du 17 décembre 2015, le conseil de la communauté d'agglomération a approuvé la participation conventionnée au fonctionnement du groupement d'intérêt public (GIP) du contrat de ville dénommé « Action contrat de ville Albigeois », par des prêts, échanges, cessions, donations, locations, mises à disposition, de personnel, locaux, matériels, autres ressources et logistiques.

La part de 20 % d'un cadre A dévolu à la direction du GIP est inchangée.

Depuis 2017, le chef de projet était mis à disposition auprès du GIP Action contrat de ville à temps plein ; mais, l'agglomération gardait à sa charge 20 % du coût de l'agent au titre de la coordination de la compétence politique de la ville.

Recrutée en 2018, la nouvelle adjointe administrative est à temps complet.

Les mises à disposition de personnel prévues pour 2019 sont les suivantes :

- Un chargé de mission à 100% équivalent temps plein de catégorie A, chef de projet du contrat de ville de l'Albigeois ;
- Un adjoint administratif de 2^{ème} classe à 100 % équivalent temps plein de catégorie C, pour l'assistance administrative et comptable ;
- 20 % d'un équivalent temps plein de catégorie A, en charge de la direction du GIP Action contrat de ville Albigeois ;

Par ailleurs, compte tenu du désengagement de la région Occitanie, dès 2018 et, à partir de 2019, du Conseil Département du Tarn, au titre de la MOUS du GIP Action contrat de ville, ce dernier a perdu 18 050€ de financement de son fonctionnement.

Dans les faits, le GIP n'est plus en mesure de rembourser l'intégralité des mises à dispositions ; ces ressources étant, néanmoins, nécessaires à la réalisation des missions qui lui sont dévolues.

Il est proposé que le remboursement, par le GIP des mises à disposition consenties par l'agglomération pour 2019, soit plafonné au montant prévisionnel total inscrit en BP 2019 du GIP voté par le conseil d'administration le 28 novembre 2018 et s'élevant à 72 200€.

L'agglomération supportera, sur les salaires, au titre de 2019 une charge nette estimée à 33 291 €.

Le restant de la logistique, locaux, interventions et moyens divers, ainsi que les modalités de gestion et de contrôles et autres mesures, relatives à la mise en œuvre, restent inchangés et font l'objet d'une mise à disposition gratuite valorisée à hauteur de 18 923€. Le projet de la convention 2019 figure en annexe de la présente délibération, à laquelle est annexé le BP 2019 du GIP Action contrat de ville, voté en conseil d'administration le 28 novembre 2018.

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver la convention de mise à disposition des services de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour l'exécution des tâches pour le compte du Groupement d'Intérêt Public Action contrat de ville Albigeois pour 2019.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les lois du 11 janvier et du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération en date du 17 décembre 2015 approuvant la convention constitutive du GIP du contrat de ville dénommé «Action contrat de ville Albigeois»,

VU la délibération du 17 décembre 2015 approuvant la participation conventionnée au fonctionnement du GIP Action contrat de ville Albigeois , par des prêts, échanges, cessions, donations, locations, mises à disposition, de personnel, locaux, matériels, autres ressources et logistiques,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 26 mars 2019,

VU le projet de convention pour 2019 figurant en annexe,

CONSIDERANT l'intérêt des parties d'optimiser l'organisation des services et de favoriser la bonne gestion des compétences,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention de mise à disposition des services de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour l'exécution des tâches pour le compte du Groupement d'Intérêt Public Action contrat de ville Albigeois,

AUTORISE madame la présidente ou monsieur le vice-président en charge des ressources humaines à signer ladite convention de mise à disposition.

Envoyé en préfecture le 12/04/2019

Reçu en préfecture le 12/04/2019

Affiché le 12/04/2019

 SLO

ID : 081-248100737-20190409-DEL2019_039-DE

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2019 et suivants et que les recettes seront constatées au budget général de la collectivité.

Pour extrait conforme,
Fait le 9 avril 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL